

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 05/03/2012 (Dernière actualisation de la page 05/03/2012)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.8337	12.8289	15.5731
2	102%	12.0704	13.0855	15.8846
3	103%	12.1887	13.2138	16.0403
4	110%	13.0171	14.1118	17.1305
5	115%	13.6088	14.7533	17.9092
6	120%	14.2004	15.3947	18.6877

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.6503	11.5460	14.0158